

# LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

FORME	COMPOSITION	RÔLE	DOMAINES DE COMPÉTENCES
<ul style="list-style-type: none"><li>Le secrétariat des CAP est assuré par le CDG pour toutes les collectivités et établissements affiliés.</li><li>Il existe une CAP par catégorie de fonctionnaires (A, B, C)</li></ul>	<p>2 collèges en nombre identique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les représentants du personnel (élus au scrutin de listes déposées par les organisations syndicales)</li><li>Les représentants des élus des collectivités et établissements affiliés au CDG (désignés par le CA du CDG)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Instance consultative de représentation des fonctionnaires</li><li>Emet un avis sur les questions <b>individuelles</b> relatives à la carrière des fonctionnaires</li><li>Procédure de recueil de l'avis : dès que prévu par la réglementation, avis obligatoire et préalable à la mesure.</li><li>L'Autorité territoriale n'est pas tenue de suivre cet avis (avis simple)</li></ul>	<p>Saisine obligatoire de l'autorité locale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Licenciement en cours de stage ou refus de titularisation motivée par une insuffisance professionnelle</li><li>Prolongation d'un contrat d'un agent reconnu travailleur handicapé ou son refus de titularisation pour insuffisance professionnelle</li><li>Licenciement d'un fonctionnaire ayant refusé 3 propositions d'emploi à l'issue d'une disponibilité</li><li>Sanction disciplinaire ou un licenciement pour motif disciplinaire</li></ul> <p>Saisine à l'initiative des des agents (instance de recours) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Révision d'un compte rendu d'entretien d'évaluation annuelle</li><li>Litiges avec l'employeur (temps partiel, télétravail, congés de formation, congés dus au titre d'un CET, droit syndical).</li></ul>

